

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243**

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINE
SECRETARIAT
B. P. 3243**

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger - septembre 1968

CM/232 (Part 3)

CREATION EN AFRIQUE D'ETABLISSEMENTS
DE FORMATION ET DE RECHERCHE
(OU CENTRES D'ETUDES AVANCEES)



CREATION EN AFRIQUE D'ETABLISSEMENTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE
(OU CENTRES D'ETUDES AVANCEES)

1. La Charte de l'OUA lui assigne comme objectif de coordonner et intensifier les efforts des Etats membres dans divers domaines; fidèle à ce mandat, l'Organisation a décidé ⁽¹⁾ en principe, en septembre 1967, de créer des établissements supérieurs de formation et de recherche (ou centre d'études avancées), où des Africains recevraient la formation la plus haute et la meilleure possible, et où le personnel et le matériel seraient tels qu'ils permettraient aux étudiants de faire des recherches du plus haut niveau possible en Afrique et d'acquérir des connaissances nouvelles pour répondre aux besoins de développement des Etats membres. On a d'abord employé l'expression "centre d'excellence" pour ces centres d'études avancées parce que l'on voudrait avoir dans ces centres les meilleurs enseignants africains, la formation la meilleure et la plus poussée, les chercheurs africains les plus capables et les meilleures installations, le meilleur équipement, les meilleurs méthodes et les meilleurs services possible. La science et la technique peuvent sans doute exercer, dans certains cas, une influence négative sur le progrès des pays évoluant (par exemple la concurrence que les produits synthétiques font aux produits primaires); il n'en est pas moins vrai et reconnu que, dans l'ensemble, leur contribution positive est grande et est en fait l'indispensable facteur d'un développement rapide. Mais on ne peut pas mettre ce potentiel à profit pleinement et efficacement sans un groupe grandissant de spécialistes africains dont les connaissances et les talents s'appliqueraient constamment à adapter la science et la technique modernes et à rechercher des connaissances nouvelles pour faire face aux besoins des pays africains tant individuellement que collectivement, non seulement en ce qui concerne les ressources naturelles que possède l'Afrique, mais aussi en ce qui concerne les facteurs écologiques et sociaux. Cette adaptation de la science et de la technique peut conduire à des procédés ou produits plus simples, et cela voudra dire, dans bien des cas, que les chercheurs ont acquis la compétence scientifique et technique la plus haute.

Les disciplines choisies au départ étaient au nombre de huit ; ce sont, pour employer dans certains cas le terme le plus récent et le plus général, les suivantes :

- i - Géologie, géophysique et minéralogie (ou "sciences de la terre") ;
- ii - Climatologie et météorologie ;
- iii - Hydrologie (planification et développement) ;
- iv - Médecine (préventive et sociale) et pharmacologie (y compris les plantes médicinales d'Afrique) ;

(1) Résolution CM/Res/116 (IX).

v - Bromatologie

vi- Art vétérinaire ;

vii- Sciences appliquées et mécaniques;

viii- Océanographie et technologie marine ;

L'OUA n'a décidé de créer des centres d'études avancées dans ces disciplines qu'après avoir admis que le développement rapide auquel aspirent et travaillent les citoyens des Etats membres dans le domaine économique , le domaine social et le domaine politique exige notamment :

a) Que l'on exploite/efficacement les ressources naturelles disponibles en employant les meilleurs talents, les meilleurs méthodes et les meilleurs dispositifs possibles. Ces facteurs de production sont non seulement rares et coûteux, mais sont aussi, pour la plupart, importés de l'extérieur, ce qui nécessite des mesures correctives appropriées.

b) Que l'on forme des Africains dans les disciplines, à tous les niveaux et particulièrement au plus haut niveau des disciplines scientifiques. Non seulement ces spécialistes aideront à l'exploitation et utilisation efficaces des ressources naturelles disponibles, mais ils aideront à l'industrialisation des Etats membres, créant ainsi des emplois qui retiendront les compétences de quitter les Etats membres et permettront en définitive à ces Etats de produire ce dont ils ont besoin et d'avoir les dispositifs nécessaires;

c) Que l'on développe d'une façon générale en Afrique, l'enseignement supérieur et la formation supérieure, pour permettre aux étudiants et aux chercheurs de travailler dans leur milieu local, pour adapter aux caractéristiques locales les matières étudiées, l'organisation et les méthodes d'enseignement et de recherche au plus haut , et pour faire que les diplômés s'intègrent effectivement à leur communauté et lui apportent la plus grande contribution possible ;

d) Que l'on crée des installations de recherche ou qu'on les développe pour aider à trouver des solutions aux problèmes qu'impliquent les besoins de développement des Etats membres et les efforts que ces Etats font pour les satisfaire ainsi qu'à rechercher de nouvelles connaissances qui aideraient à ce processus ou grâce auxquelles l'homme pourrait être plus à l'aise dans son milieu et mieux le connaître.

Consultations

a) Avec les Etats membres

L'O.U.A. n'a pas cessé de consulter les Etats membres au sujet de la création de Centres d'Etudes Avancées en Afrique, elle les a consultés soit par le canal des organismes déjà existants, c'est à dire les Commissions spécialisées

et le Conseil scientifique de l'Afrique, soit en demandant l'avis des Etats membres sur certaines propositions. En 1964, lors de sa première session, la Commission de l'éducation et de la culture a, dans sa résolution EDC/28/Rés.II recommandé de dresser des programmes pour "le développement accéléré de l'enseignement scientifique et technique". Lors de sa première session également, la Commission scientifique, technique et de la recherche a inscrit dans son mandat qui figure dans la résolution STR/35/Rés. (I) une disposition qui permet à l'OUA de créer des établissements de formation et de recherche et des centres d'information. Auparavant, la Conférence (2) réunie à Lagos (Nigéria), en juillet 1964, sous les auspices de la CEA et de l'UNESCO, avait recommandé (3) de créer et de développer un réseau national et international d'établissements du plus haut niveau possible pour la formation et la recherche relatives aux ressources naturelles de l'Afrique.

4. Au début de 1967, le Secrétariat général, en vue de la réunion des Commissions en mai 1967, a communiqué aux Etats membres des propositions (4) qui prévoyaient la fondation d'établissements de formation et de recherche (ou "centres d'études avancées") dans quatre disciplines scientifiques.

Le Conseil scientifique de l'Afrique (CSA) s'est réuni pour donner les conseils sur ce point ainsi que sur d'autres points pertinents dont les Commissions devaient être saisies.

C'est le CSA qui, après avoir accepté en principe les propositions 5), a recommandé : d'augmenter le nombre de disciplines en le portant de 4 à 8, principalement pour offrir une base équilibrée à la formation scientifique et technique et à la recherche, en vue d'assurer le développement accéléré des Etats membres. Dans le même document le CSA reconnaît

2) Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et de la formation en Afrique, dans leurs rapports avec l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, 28 juillet - 6 août 1964, Lagos.

3) Recommandation 5. B. 3.

4) Document ESCHC/4.

5) Recommandation III du document ESCHC/25.

aussi qu'en créant ces centres, on aidera à résoudre le problème de la formation d'un personnel scientifique et technique dans ces disciplines et remédiera à la cruelle pénurie de personnel technique dont l'Afrique souffre actuellement. Cependant, il fait remarquer qu'à l'heure actuelle ces centres n'existent pas dans la plupart des universités et établissements d'études supérieures de l'Afrique, car ils coûtent cher à fonder et à entretenir.

5. Les commissions qui devaient se réunir en mai 1967 ne se sont pas réunies, en raison de circonstances imprévues. Mais le Conseil des ministres réuni en Septembre 1967 était saisi de la proposition de créer en Afrique, ces centres d'Etudes avancées, ainsi que des conseils du CSA; il a considéré cette proposition comme assez importante pour exiger une solution immédiate. En conséquence, le Conseil des ministres, par une résolution, a accepté en principe la proposition et demandé au Secrétaire général de réunir sur cette proposition tous les renseignements pertinents, y compris le détail des frais et la possibilité d'une aide extérieure, et de faire rapport à ce sujet au Conseil des ministres. Dès que la réunion des chefs d'état et de gouvernement a approuvé cette résolution, le Secrétaire général s'est attaqué à la besogne que lui assignait cette résolution; il continue à s'en acquitter.

6. Entre temps, la Conférence conjointement réunie par l'UNESCO et l'OUA, sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, s'est tenue à Nairobi (Kénya) du 16 au 27 juillet 1968. L'O.U.A. avait fait inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la question de créer en Afrique ces centres d'études avancées. Elle avait demandé cette inscription pour que les ministres de l'éducation et autres personnalités africaines directement intéressés à ce projet aient l'occasion d'exposer leurs idées dès ce premier stade 6) et aussi pour remplacer les débats que les Commissions compétentes n'avaient pas pu ouvrir à ce sujet. Les discussions qui se sont déroulées, et les recommandations très complètes faites par cette Conférence justifient amplement l'OUA d'avoir soumis le cas aux ministres africains de l'éducation et aux autres ministres et hauts fonctionnaires dont relèvent les services nationaux d'enseignement dans les Etats membres. On trouvera, à

l'Annexe I du présent rapport, le résumé des discussions relatives à ce point; ce résumé est repris in extenso du rapport final de la Conférence.

7. La Conférence a confirmé l'urgence des besoins, - nous en avons énumérés quelques-uns plus haut, au paragraphe 2 - qui avaient amené l'OUA à décider de créer en Afrique des centres d'études avancées. Mais elle a également noté qu'il faudrait se préoccuper de nombreux problèmes avant et après la création des établissements. Ces centres devant répondre aux besoins du développement des Etats membres, la Conférence a demandé qu'il y ait des consultations étroites et suivies entre les Etats membres et l'OUA. Le rapport sur les sources et méthodes de financement de l'entreprise n'étant pas encore rédigé (un groupe de spécialistes doit s'en occuper) la Conférence n'a malheureusement pas pu discuter les aspects financiers du projet. Entre autres recommandations, la Conférence a invité l'OUA à continuer à coopérer de manière étroite et efficace avec l'ONU et ses institutions spécialisées, ainsi qu'avec les Etats non africains qui sont en mesure d'aider de manière rapide et efficace à la fondation d'établissements supérieurs de formation et de recherche. Voici toutes les recommandations adressées à l'OUA par la Conférence :

" 1. La Conférence félicite l'OUA d'avoir proposé la création, en Afrique, de centres d'études avancées.

"2. La Conférence recommande à l'OUA :

"a) D'inclure, dans la liste des domaines d'études initialement mentionnés dans la résolution CM/116 (IX) de l'OUA, les sciences fondamentales et la documentation, l'enseignement et la recherche en sciences sociales, ainsi que toute autre discipline dont elle jugera l'addition opportune ;

"b). De procéder aux consultations préalables nécessaires et de prendre l'avis des Etats membres, des institutions internationales et autres autorisés, à toutes les étapes de la création en Afrique de centres d'études avancées, conformément à sa décision ;

- "c) Que, dans l'établissement de leurs plans relatifs à chacun de ces centres, les équipes de consultants que l'on envisage de constituer tiennent compte notamment des institutions et des ressources naturelles existant dans les Etats membres relativement aux disciplines en question, ainsi que de l'expérience acquise dans ces domaines par les organisations internationales et les divers Etats, de manière à ne pas répéter les erreurs du passé et à profiter des résultats déjà acquis ;
- "d) Que, dans l'exécution de ce programme, elle prenne toutes dispositions souhaitables pour parer aux difficultés d'ordre économique, social et politique que risque de soulever en Afrique l'existence de ces centres d'études avancées ;
- "e) De créer un comité permanent chargé de suivre constamment l'exécution du programme concernant les centres d'études avancées et d'en coordonner les activités et d'en favoriser l'expansion ;
- " f) De continuer à coopérer de façon étroite et concrète avec les organisations du système des Nations Unies non-africains qui sont en mesure de contribuer, d'une manière ou d'une autre, à l'établissement effectif et rapide des centres d'études avancées."

Ces recommandations n'ont pas besoin d'explications, surtout si on les rapproche du compte-rendu des discussions que nous donnons à l'Annexe I; le Secrétariat général recommande à l'OUA de les accepter dans leur totalité.

b) Consultations et coopération avec les organisations internationales -

- i) 8. Pour obtenir des organisations interafricaines, une action concertée et efficace, l'OUA s'est adressée à la Commission économique pour l'Afrique, en la priant de collaborer avec l'OUA pour la création en Afrique de centres d'études avancées. La CEA a accepté et, à la suite, participé à toutes les mesures prises et a donné son avis sur toutes les mesures à prendre, en vue de créer ces centres en Afrique.
- ii) De même, l'OUA a invité la Banque africaine de développement à examiner la possibilité d'accorder des prêts pour financer le programme des centres. Elle sait que la création des établissements désirés sera d'autant plus rapide que le financement nécessaire arrivera plus vite. Elle a fait savoir qu'elle serait disposée à examiner les demandes multinationales de prêts, mais seulement pour les frais d'équipement. Cette réaction est par elle-même positive et opportune ; elle aidera au financement des établissements proposés. Nous espérons pouvoir discuter de cette question avec la BAD dans un proche avenir.
- iii) Mise au courant du programme, l'Association des universités africaines lui a donné son appui de principe.

9. Au mois de Janvier dernier, nous avons eu des pourparlers avec la FAO nous l'avons invitée à collaborer et à aider, par tous les moyens possibles, au programme de l'OUA relatif à la création de centres d'études avancées, et surtout à la création des centres qui relèvent de son mandat. La FAO a accepté de prêter son appui au programme dans le cadre de sa compétence et de ses moyens. En fait, elle a déjà envoyé au Secrétariat général les renseignements que celui-ci lui avait demandés sur la création de centres d'art vétérinaire, de bromatologie, d'océanographie et technologie marine.

10. Pour ce qui est de l'UNESCO, elle a pris une part active, au mois de Juillet dernier à la Conférence de Nairobi qui a adopté les recommandations reproduites au paragraphe 7 du présent rapport.

- Renseignements recueillis -

11. Le Secrétariat général continue à recueillir des renseignements sur les divers aspects des établissements souhaités. Il faut, maintenant, qu'il confie à des groupes de spécialistes le soin d'organiser ces renseignements ainsi que de mettre au clair et d'exposer les conceptions et procédures de ces centres. Ces groupes de spécialistes devront, après avoir découvert et comblé les lacunes éventuelles, dresser des plans pour chaque établissement en particulier, et les soumettre à l'examen de l'OUA.

Une telle procédure s'inspire de la prudence et de l'attention qu'exige ce programme compliqué et laborieux.

Etapas suivantes du programme -

12. Des consultations que nous avons eues jusqu'ici, avec les États membres, les organisations internationales et les compétences africaines et non africaines, il ressort que nous en sommes arrivés maintenant au point où des groupes de spécialistes devront examiner tous les aspects de chacun des centres à créer, faire à l'OUA des recommandations générales et dresser des plans pour ces établissements. Cette phase est essentielle, étant donné les multiples aspects non seulement de l'ensemble du programme, mais aussi de chacune des huit disciplines choisies. Des problèmes se posent. Il faut, par exemple, déterminer plus exactement les divers genres de besoins auxquels devront répondre les établissements (quelle que soit la forme qui leur sera donnée) ; organiser de façon souple les cours et l'enseignement ; choisir des méthodes de formation et de recherche qui correspondent à des besoins et des circonstances qui changent : déterminer les frais d'équipement et de fonctionnement, les sources de financement et de recettes ; établir un programme pour le choix et la formation des homologues africains du personnel supérieur, ^{et} encore plus pour ceux de techniciens du cadre moyen, car sans eux, le travail de ces établissements et de leurs diplômés souffrirait gravement. Il y a aussi des questions d'une portée plus générale : il s'agit de savoir si les États membres pourront exploiter efficacement les résultats des recherches faites dans ces établissements, et si leurs diplômés trouveront des emplois et des postes. Cela fait ressortir la très grande nécessité de créer et de développer une capacité industrielle auxiliaire, qui pourrait absorber et utiliser d'une façon constante les diplômés de ces centres et les résultats de leurs recherches. Il est donc grand temps de demander aux spécialistes de dresser des plans pour chacun de ces centres.

a) Echelonnement du programme -

13. Les États membres ont incontestablement un besoin urgent de personnel hautement qualifié pour chacune des huit disciplines acceptées à l'origine ; mais il est clair que l'on ne peut pas, et cela pour différentes raisons, entreprendre les travaux pour toutes ces disciplines à la fois.

Il est indispensable d'échelonner le programme dans le temps. On peut user pour cela de différents critères. Il semble que, pour fixer l'ordre d'urgence, un des plus importants critères serait de déterminer si une discipline donnée occupe ou non une place stratégique dans le développement économique (y compris le développement industriel) et social de tous les Etats membres. On pourrait appeler stratégique toute discipline qui permet aux Etats membres d'utiliser leurs ressources naturelles plus efficacement et plus avantageusement, ce qui suscitera par soi-même un apport de devises étrangères ; d'où des réactions en chaîne, positives et progressives, qui parcourront tous les secteurs de l'économie d'un Etat donné. De plus, on sait que d'autres organisations (l'ONU, par exemple) ont entrepris ou entreprennent des travaux qui ont une notable influence sur certaines de ces huit disciplines.

Le Secrétariat a l'intention d'en tenir compte au maximum en déterminant un ordre d'urgence. D'après les considérations qui précèdent, il propose le suivant :

1. Géologie, géophysique et minéralogie (ou "Sciences de la Terre")
2. Sciences appliquées et mécaniques ;
3. Bromatologie ;
4. Ressources hydrologiques (planification et développement) ;
5. Océanographie et technologie marine ;
6. Médecine et pharmacologie ;
7. Art vétérinaire ;
8. Climatologie et météorologie.

Soulignons d'ailleurs, que cet ordre est souple et pourra être remanié quand la situation des Etats membres exigera éventuellement que l'on pousse les travaux dans un domaine déterminé, et quand on ajoutera d'autres disciplines pour les centres à créer.

b) Equipes de consultants -

14. Comme nous l'avons dit au paragraphe 11, nous proposons de constituer des équipes d'experts chargés d'étudier les aspects théoriques et pratiques de chaque discipline et de dresser des plans pour chaque centre, en tenant compte des idées exprimées plus haut, aux paragraphes 12 et 13.

Pour mieux se garantir encore contre des erreurs graves dans les prévisions, nous proposons de commencer par une équipe de spécialistes chargés de traiter de la première discipline "les Sciences de la Terre", et en particulier de la géologie, de la géophysique et de la minéralogie. Le travail et l'expérience d'une telle équipe, ainsi que la construction et l'exploitation d'un centre, par la suite serviraient de programme pilote pour le reste du programme. On pourrait de la sorte, grâce aux connaissances et à l'expérience acquises au moyen du programme pilote, bénéficier par la suite pour l'exécution du reste du programme des résultats obtenus, et éviter les pièges que l'on aura rencontrés cette fois.

15. Les dimensions et la composition des équipes dépendront évidemment de la portée de l'enquête appropriée à chaque discipline ; il faudra également tenir compte des travaux déjà faits par d'autres organismes, pour éviter des doubles emplois inopportuns et coûteux. De même on n'aura pas besoin de tous les membres de l'équipe pour la même durée. Dans certains cas, on n'aura besoin de consultants que pour de courtes périodes, pour avoir leurs conseils sur des questions précises. Le noyau de chaque équipe (que le Secrétariat prévoit de limiter à trois spécialistes environ) devra se transporter dans les Etats membres pour se rendre compte sur place des instituts, installations et services déjà existants ou prévus, pour une discipline donnée, et évaluer les besoins et les moyens de chaque Etat Membre en ce qui concerne le Centre à créer. Cette équipe de base devra prévoir des consultations appropriées avec des organisations internationales, des Etats non-africains, ou des particuliers qui pourraient lui fournir des renseignements utiles. Elle devra également consulter la documentation dont dispose le Secrétariat Général. Après avoir obtenu de toutes les sources possibles les renseignements nécessaires, l'équipe fera à l'OUA ses recommandations sous forme de plan pour la construction du centre et sa constitution. Ce plan devra comprendre des indications sur le programme d'enseignement, le personnel, le niveau des étudiants, l'équipement, les services auxiliaires, les bâtiments et le dispositif administratif. Les renseignements dont elle dispose devront en outre permettre à l'équipe de faire à l'OUA des recommandations quant aux sources et modes de financement, ainsi qu'aux critères applicables au choix d'un emplacement pour le Centre. Le mandat de l'équipe pourrait s'augmenter d'autres rubriques pertinentes.

16. On peut considérer que, si une équipe de ce genre s'occupait d'un seul centre à la fois, elle pourrait terminer son travail en trois mois.

.../...

Dans ce cas, le total des dépenses serait de 39.000 Dollars, ainsi répartis :

Billet d'avion aller et retour pour ADDIS-ABEBA
 (un expert d'AFRIQUE.....
 un expert d'EUROPE.....et.
 un expert des ETATS UNIS).....)
 Voyages aériens en AFRIQUE, dans 39 Etats Membres
 Indemnités journalières en moyenne par personne et par mois
 Salaires - en moyenne..... par personne et par mois
 Faux frais (frais de départ et d'arrivée, excédent de bagage, etc...)

Il convient de rappeler, nous l'avons dit plus haut à l'alinéa i) du paragraphe 8, que l'OUA et la CEA ont participé ensemble à ce programme : créer en Afrique des centres d'études avancées.

L'action effective et concertée de tous les intéressés étant indispensable en Afrique, nous envisageons actuellement de la transformer en programme commun OUA/CEA.

Un des nombreux avantages de cette manière d'aborder le problème est qu'elle donne accès à la documentation de la CEA sur les disciplines scientifiques visées. Nous nous proposons en particulier d'utiliser les renseignements que la CEA a rassemblés, lors d'une récente enquête, sur les Sciences de la Terre dont la géologie, la géophysique et la minéralogie, qui figurent au point I du paragraphe 13, et qu'elle doit publier sous peu. Pour éviter des doubles emplois, inopportuns et coûteux, étant donné l'étroite et constante collaboration entre l'OUA et la CEA, et de leur composition identique, leur commune participation à ce programme s'impose.

Des entretiens officieux ont eu lieu avec de hauts fonctionnaires de la CEA, et il y a de bonnes raisons de supposer que la CEA acceptera la proposition de faire du programme de création de Centres d'études avancées un programme commun OUA/CEA. Une fois cette mesure officiellement adoptée, le travail qu'entamera l'équipe des spécialistes pour le centre de géologie, de géophysique et de minéralogie prendrait en quelque sorte la suite de l'enquête que fait actuellement la CEA sur les installations et services qu'il y a en Afrique dans le domaine des Sciences de la Terre.

Il ressort de ces conversations avec des fonctionnaires de la CEA, que la CEA apporterait une contribution substantielle aux dépenses afférentes à l'équipe de spécialistes.

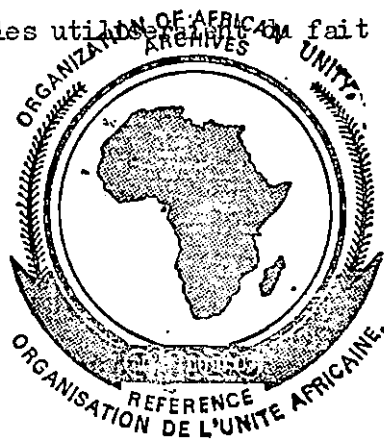
Le montant de cette contribution sera annoncé une fois remplies les formalités relatives à l'action commune OUA/CMA.

L'OUA n'aurait à fournir qu'une partie du montant total. La désignation d'une équipe des spécialistes, s'il en est ainsi décidé, marquera le passage à ce que l'on pourrait appeler la phase III. La phase II étant la collecte des renseignements et les consultations préliminaires générales avec les Etats Membres, et la phase I par la décision initiale prise par l'OUA, en Septembre 1967. La phase IV correspondrait au début de la construction du premier institut et la phase V au début de l'enseignement et de la recherche au Centre.

(c) Contacts plus étendus, pour aide et information

17. Si les rapports de l'OUA avec l'ONU et ses institutions spécialisées telles que la FAO, l'UNESCO, le FISE, l'OMS et le PNUD sont régis soit par des accords conclus avec chacune de ces organisations, soit par l'accord global conclu avec l'ONU, il n'en va pas de même en ce qui concerne les Etats non-africains dont l'apport pourrait vraiment accélérer la création de ces centres d'études avancées. Pareils contacts pourraient porter sur des points comme l'aide technique, financière et matérielle, des bourses ou des stages dans les institutions scientifiques et techniques qui existent à l'étranger, et la collecte de renseignements pertinents. L'OUA devra peut-être entrer également en contact avec la Banque mondiale, importante source d'aide financière. Il faut donc donner au Secrétariat général un mandat assez souple pour qu'il puisse prendre ces contacts.

18. Former un personnel qualifié et entreprendre des recherches dans les carrières scientifiques impliquent, on le comprendra, que les Etats membres fassent preuve de certaines qualités, tangibles ou moins tangibles, et créer une certaine ambiance. La Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation a examiné la plupart des aspects de cette question. Un des plus importants de ces aspects est la présence - ou la formation - d'assez de personnel technique de niveau moyen, pour apporter leur appui direct ou indirect au personnel hautement qualifié. Sans la présence du personnel intermédiaire, le travail risquerait d'être gêné, et leur apport en souffrirait. Autre impératif : créer des emplois adéquats et suffisants pour les diplômés des disciplines scientifiques et les encourager en leur offrant des possibilités intéressantes en comparaison des autres carrières. Faute de telles mesures, les diplômés des centres en question pourraient tout au mieux trouver des emplois étrangers à leur formation, c'est-à-dire des emplois où vraisemblablement ils ne pourront pas employer toute leur capacité ; au pire, ils en viendront à se sentir frustrés et même à quitter leur pays, créant ainsi un exode de compétences. Préoccupation connexe : il faudrait créer des industries qui non seulement absorberaient le personnel formé dans ces centres, mais appuieraient les recherches qui s'y feront et les utiliseraient au fait même de leur fonctionnement et de leur production.



Il faut améliorer la position sociale du personnel scientifique et bien la rémunérer pour inciter les étudiants à embrasser ces carrières scientifiques et à y rester. Pour ce qui est de créer et de maintenir un esprit et une ambiance scientifique, la Conférence de Nairobi a invité les gouvernements africains à susciter parmi les populations la motivation indispensable pour préparer et développer les structures d'accueil nécessaires à l'introduction des innovations scientifiques et techniques. Les biens de consommation dont la production est scientifiquement organisée doivent pouvoir s'écouler sans difficulté. Cette considération incite à rechercher de meilleurs biens de consommation et à les produire, ce qui stimulera d'une manière vitale la production et l'expansion industrielles. Il faut tenir compte de ces impératifs et de ces facteurs, en plus de ceux qui sont évidents, comme l'enseignement et la vulgarisation, dans les écoles, des sciences et mathématiques élémentaires, en vue de fournir dès étudiants à la formation scientifique et technique et aux études technologiques indispensables, et particulièrement aux centres d'études avancées dont la création est envisagée. Aussi est-il essentiel d'intégrer toutes ces exigences à un plan d'ensemble pour le développement économique social et politique de chaque Etat.

RESUME

19. En envisageant de créer en Afrique des centres d'études avancées, l'OUA a pris une décision audacieuse et d'une importance inappréciable. En effet, le personnel hautement qualifié qui se formera dans ces centres et les recherches qui s'y feront contribueront aux efforts que chaque Etat membre déploie pour accélérer le rythme de son développement économique, social et politique. Offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique, comme le stipule la Charte de l'OUA, est un objectif que l'on ne pourra rapidement atteindre que si les ressources humaines des Etats membres reçoivent la formation qu'il leur faut pour exploiter efficacement et avantageusement les richesses naturelles dont ils disposent et avoir leur place dans la production et les autres secteurs de l'économie. Conformément aux instructions qu'il a reçues, le Secrétariat général, s'est efforcé d'obtenir des Etats membres les renseignements sur la possibilité de créer sans tarder les centres d'études avancées qui sont envisagés, et de créer chez ces Etats l'atmosphère appropriée. De précieux contacts ont été pris avec les organisations africaines d'une part, et certaines Institutions spécialisées d'autre part. A présent, le moment est

venu de confier à un groupe de spécialistes le soin d'établir des plans pour les centres. Une fois déterminé l'ordre d'urgence, désigner un groupe d'experts qui dressera le plan du premier centre. Ce centre s'il se crée comme nous le proposons ici servira de centre pilote pour la suite du programme. Si ce centre est une réussite, ce sera un exemple encourageant avec lequel les centres suivants pourront rivaliser, si c'est un échec, il indiquera les erreurs qu'il faudra éviter par la suite. Nous invitons donc le Conseil des Ministres:

- 1) A examiner et accepter les recommandations que la Conférence UNESCO/OUA sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, qui s'est réunie à Nairobi en juillet 1968, a faites sur les centres d'études avancées, et charger le Secrétariat général administratif de prendre à cet égard les mesures appropriées;
- 2) D'accepter l'ordre d'urgence selon lequel ces centres devront se créer, étant entendu que cet ordre d'urgence pourra subir des changements le cas échéant ;
- 3) De désigner un groupe de trois spécialistes - pour une dépense évaluée à 39.000 dollars, dépense que se partageraient l'OUA et la CEA - pour dresser les plans du premier centre, qui servira de centre pilote pour les autres, et de demander au Secrétariat général administratif de soumettre au Conseil des ministres une liste de spécialistes sur laquelle le Conseil pourra choisir les membres du groupe ;
- 4) D'autoriser le Secrétariat général administratif à prendre les contacts appropriés, aussi bien avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales d'Afrique, qu'avec les Etats non africains qui pourraient contribuer d'une manière ou d'une autre à la création, en Afrique, de centres d'études avancées, et de faire rapport au Conseil des ministres sur les contacts qu'il aura pris.

CREATION D'INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DE FORMATION (OU
"CENTRES D'ETUDES AVANCEES" EN AFRIQUE)

INTRODUCTION

La Commission a été informée que l'Organisation de l'Unité Africaine avait décidé de créer en Afrique des institutions de recherche et de formation (ou "centres d'études avancées"). Cette décision est l'aboutissement d'une étude attentive des besoins actuels et futurs des Etats membres en personnel hautement qualifié, notamment pour les professions de caractère scientifique et technique. Les huit domaines d'études initialement choisis sont les suivants :

- (i) Géologie, géophysique et minéralogie;
- (ii) Climatologie et météorologie;
- (iii) Hydrologie 1/
- (iv) Médecine (préventive et sociale) et pharmacologie (plantes médicinales africaines);
- (v) Science et technologie de l'alimentation
- (vi) Médecine vétérinaire 2/
- (vii) Sciences appliquées et sciences de l'ingénieur (précédemment physiques et mathématiques, y compris l'électronique et les recherches sur l'énergie solaire);
- (viii) Science et technologie marines (précédemment "océanographie, biologie marine et pêche").

Tels qu'on les conçoit actuellement, les "centres d'études avancées et projetés offrirait des moyens de formation et de recherche au niveau le plus élevé possible, en tenant compte des besoins des Etats membres. Ils devraient bénéficier - comme l'indique le nom qu'on leur a donné - des services du personnel le plus hautement qualifié dont dispose l'Afrique, donner la formation la plus poussée et se livrer aux recherches les plus avancées qui se fassent en Afrique. Pour cela, ils devraient être équipés pour leur travail de formation et de recherche du meilleur matériel qui

1/ Il convient de remplacer désormais "hydrologie" par "mise en valeur planifiée des ressources hydrologiques".

2/ Cette expression sera remplacée par "science vétérinaire".

existe et utiliser les meilleures méthodes connues. La haute valeur des titres décernés par ces centres serait reconnue dans toute l'Afrique. En attendant que tous les pays d'Afrique aient une langue commune, on ferait en sorte que les hommes de science attachés à un même centre soient les uns anglophones et les autres francophones, et que les mêmes installations matérielles puissent servir à l'enseignement et à la recherche aussi bien en anglais qu'en français.

Les débats de la Commission ont porté essentiellement sur les points suivants :

1. Objet des "centres d'études avancées",
2. Choix des disciplines dont s'occuperont les "centres d'études avancées",
3. Problèmes que soulèvera la création de ces centres,
4. Programmes d'action pour l'établissement des premiers centres.

La Commission a estimé qu'en attendant les rapports des consultants, mieux vaudrait laisser provisoirement de côté la question du coût d'établissement des "centres d'études avancées" projetés et de leur lieu d'implantation respectif.

On trouvera ci-dessous un aperçu des débats qu'ont suscités les quatre points déjà mentionnés.

1. Objet des "centres d'études avancées"

Le projet de créer en Afrique des "centres d'études avancées" répond essentiellement à un triple objet :

- (i) formation de personnel hautement qualifié;
- (ii) solution de problèmes, liés à la mise en oeuvre des plans de développement économique et social, qui nécessitent l'application de la science et de la technologie;
- (iii) enrichissement des connaissances dans les domaines en question.

En ce qui concerne la formation d'un personnel hautement qualifié, il a été déclaré en séance qu'un tel personnel, formé dans le milieu local, aiderait à pourvoir les postes existants et les services déjà en place, notamment dans les universités, les collèges universitaires, les instituts de recherche, le secteur agrico-industriel et le secteur tertiaire de l'économie. Ce personnel participerait également à l'élaboration et à l'exécution de programmes propres à accélérer le développement des Etats membres. En ce qui concerne les difficultés qui ralentissent

le développement social et économique ou y mettent obstacle, les spécialistes sortant des "centres d'études avancées" projetés seraient chargés de chercher la solution des problèmes rencontrés soit dans l'exploitation industrielle des ressources naturelles, soit dans d'autres secteurs de l'économie des Etats membres. Ces recherches visant à la solution de problèmes se feraient, espère-t-on, au niveau le plus élevé, à l'aide du meilleur matériel disponible et suivant les meilleures méthodes possibles. Certains ont fait remarquer, au cours du débat, que tout en accordant une large place aux travaux de science appliquée orientée vers la solution de problèmes connus, il faudrait aussi s'attacher à promouvoir la recherche fondamentale (ou de base), afin d'accroître la somme des nouvelles connaissances qui sont continuellement mises à la disposition des Etats africains. Grâce à la création de "centres d'études avancées", il existerait désormais des institutions propres à attirer les ingénieurs et hommes de science africains hautement qualifiés. Beaucoup de ces spécialistes restent actuellement à l'étranger, dans les pays avancés, parce qu'ils n'ont pas l'occasion d'utiliser leurs connaissances dans leur propre pays. La création de "centres d'études avancées" mettrait un frein à cet "exode des compétences".

2. Choix des disciplines

La Commission a appris que le choix initial fait par l'OUA parmi tous les domaines d'études a été dicté notamment par la nécessité de former des spécialistes hautement qualifiés aptes à occuper dans les secteurs public et privé de l'économie de tous les Etats membres des postes qui existent déjà ou dont on prévoit la création. Il est également apparu comme nécessaire de fournir aux Etats membres les compétences requises pour l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Plusieurs délégués, tout en reconnaissant l'urgent nécessité de former un personnel hautement qualifié dans le domaine des sciences appliquées, ont rappelé l'importance des sciences sociales. On a également fait remarquer que les sciences sociales jouent un rôle de plus en plus considérable en appelant l'attention sur certains besoins de l'homme et en orientant les établissements de formation vers la production de citoyens capables de contribuer utilement à la mise en valeur du milieu où ils vivent, Il faudrait également, a-t-on souligné, organiser une formation supérieure en sciences mures, qui viendrait enrichir la formation en sciences appliquées assurée par les "centres d'études avancées".

Plusieurs délégations ont signalé la nécessité de prévoir, dans les "centres d'études avancées" projetés des moyens de formation et de recherche dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. La Commission a été informée que la liste initiale (adoptée par l'OUA) des disciplines pour lesquelles on créerait des "centres d'études avancées" n'est nullement exhaustive et que l'on pourrait au besoin y ajouter d'autres disciplines, l'agronomie par exemple. La Commission a pris bonne note de cette précision.

3. Problèmes que soulève la création de ces centres

En examinant les problèmes que soulèvent les "centres d'études avancées" dont la création est envisagée, la Commission a constaté que certaines difficultés devront être surmontées ou aplanies, si l'on veut que les centres répondent à leur objet et rendent aux Etats membres le maximum de services. Plusieurs de ces difficultés ont été signalées par divers délégués. On se heurtera notamment à la pénurie de personnel d'un niveau suffisamment élevé pour justifier leur affectation aux centres en question. Certains délégués ont fait remarquer que priver les institutions et administrations nationales des services de ce personnel de haute qualité risquerait de ralentir le développement économique et social des Etats membres. On a fait remarquer également qu'en raison de cette pénurie, et malgré les inconvénients que présenterait cette solution, il faudra sans doute au début faire appel à un personnel étranger pour compléter les cadres de ces centres. En pareil cas, ces experts ne devraient être engagés que pour un temps limité, pendant lequel ils formeraient des "homologues", c'est-à-dire des adjoints autochtones, appelés à les remplacer ultérieurement. A ce propos, on a également fait observer qu'il faudrait accorder un nombre croissant de bourses à des étudiants africains pour leur permettre d'atteindre le niveau ou le degré de formation qu'exigent les travaux de recherche, ce qui rendrait possible leur affectation aux "centres d'études avancées". On a souligné aussi que les "centres d'études avancées" devraient non seulement dispenser une formation du niveau le plus élevé possible, mais aussi, en temps opportun, former (ou au moins aider à former), dans les disciplines scientifiques en cause, du personnel de niveau moyen. Certains membres de la Commission ont exprimé leur regret de n'avoir pas pu discuter du financement et du lieu d'implantation des futurs centres, ces questions leur semblant essentiellement du ressort de la Commission.

Certains des problèmes soulevés sont de nature essentiellement politique. Certains délégués ont exprimé la crainte que des différends ne surgissent parfois entre un Etat membre ayant accueilli sur son territoire un "centre d'études avancées" et un autre Etat membre; aussi faudrait-il garantir à chaque Etat le droit d'occuper les places qui lui reviennent. On a également fait observer que les étudiants, les membres du personnel et leurs travaux devraient pouvoir rester à l'abri des différends de ce genre. Autre problème d'ordre politique, également soulevé en Commission : il faudrait autant que possible que les centres projetés ne soient pas tous établis dans les pays africains relativement développés, à l'exclusion de ceux qui sont moins avancés. Cela risquerait de ralentir le développement de ces derniers, tandis que les pays qui sont à l'heure actuelle relativement avantagés conserveraient leur avance. La Commission a estimé qu'il faudra tenir compte des problèmes politiques de ce genre et leur trouver une solution avant de créer les "centres d'études avancées".

Un autre problème risque de se poser, celui de l'emploi des diplômés sortis des "centres d'études avancés". Certains d'entre eux auront déjà occupé des postes dans l'industrie, les instituts de recherche ou d'autres secteurs de l'économie de leurs pays respectifs, et ils retrouveront à leur sortie du centre leur situation antérieure. De toute façon, les diplômés des centres obtiendront facilement un emploi dans l'une des institutions - universités, collèges universitaires et centres de recherche - qui existent déjà ou que l'on se propose de créer. De plus, à mesure que les Etats membres s'industrialiseront et que leur développement général progressera, de nouveaux débouchés s'offriront au personnel de niveau supérieur que l'on compte former. Tels sont, entre autres, les problèmes évoqués au cours des débats de la Commission sur cette question.

4. Programme d'action pour la création des premiers "centres d'études avancées"

On a fait remarquer que l'OUA devrait mettre en place le plus tôt possible un dispositif permettant de suivre constamment l'exécution du programme relatif à la création et au développement des "centres d'études avancées" jugés nécessaires. Certains délégués ont fait remarquer que vu les dimensions du continent africain et les problèmes linguistiques qui s'y posent, il faudra sans doute créer plus d'un "centre d'études avancées" pour chaque discipline scientifique. Certains ont déclaré qu'il conviendrait d'inviter l'OUA à étudier l'expérience d'organisations internationales comme l'UNESCO et de divers pays qui assurent le fonctionnement de centres analogues. Les leçons tirées de cette expérience seraient utiles à l'Afrique et lui permettraient d'éviter certaines erreurs. Plusieurs délégués ont également demandé que l'on tienne compte, en étudiant la création de "centres d'études avancées" en Afrique,

de la nécessité de leur fournir un personnel et des moyens matériels qui soient à la mesure des besoins de tous les Etats participants. Il serait désastreux d'avoir à informer un Etat membre que sa demande de services ne peut-être satisfaite parce que le centre ne dispose pas du personnel ou des moyens matériels nécessaires. Certains délégués ont également estimé qu'il faudrait mettre en place le dispositif nécessaire pour qu'il soit tiré parti des résultats des recherches faites dans certains des centres. On a souligné en outre que pour permettre aux "centres d'études avancées" de fonctionner de manière efficace, et avec succès, il faudrait que des institutions, des services et des activités les aident à identifier les problèmes qui devraient faire l'objet, dans les "centres d'études avancées", d'une étude particulièrement poussée.

Certains délégués, enfin, ont recommandé d'agir avec prudence, dans l'exécution du programme relatif à la création en Afrique de "centres d'études avancées", si l'on veut éviter des résultats catastrophiques. Peut-être faudrait-il commencer par un centre ou deux, à titre expérimental, avant de se lancer dans l'exécution du reste du programme.

Généralités

Plusieurs délégués ont formulé des observations sur les critères applicables au choix de l'emplacement des futurs centres. Les ressources naturelles latentes des régions envisagées constitueraient un de ces critères. Chacun des centres devrait aussi trouver sur place, pour faciliter sa tâche, un milieu scientifique adéquat et un certain volume d'activité scientifique. On a également suggéré qu'afin de réduire (comme il le faudrait) le coût des "centres d'études avancées", ceux-ci pourraient être initialement rattachés à des universités existantes. De l'avis général, la création de "centres d'études avancées" en Afrique devra faire l'objet d'une étroite coopération de l'OUA avec les organisations du système des Nations Unies et toutes autres institutions disposées à fournir des crédits ou de la documentation. Les membres de la Commission sont également convenus de la nécessité de continuer à faire appel, tant en Afrique qu'ailleurs, à toutes les compétences reconnues en la matière pour que la décision de l'OUA puisse avoir des suites rapides et concrètes. Cela s'impose d'autant plus que les "centres d'études avancées" sont appelés à faire partie de l'infrastructure que les Etats membres espèrent mettre en place et qui devrait fournir à la fois le personnel qualifié qu'exige l'aboutissement rapide de leur effort de développement et la solution des problèmes liés à cet effort.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1968-09

Establishment of training and research institution (or Center of Excellence) in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7355>

Downloaded from African Union Common Repository